



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 148 DE

Page 1/3

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents) départ 20h04, VIONNET André, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, PINGAT Martine, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, TOURNIER André, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, MURCIER Alain (départ 20h04), FEVRE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAH L Catherine, CHAILLON Roland, HENARD Pascaline, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYER Marie Odile.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94
Présents : 58
Votants : ..74

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à M. Dominique BONNET (Président), REGALDI Sylvie à Valérie DEPIERRE (vice-présidente), PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, BERTHELIER Roland à TOURNEUR Eric, BRENAUX Denis à GAILLARD Jean François, MASSON Laurence à DELBROUCQ Denis, ROBERT Bruno à VIONNET André, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, LAGNIESSE Michel à TOURNEUR Eric, GIRARD Colette à ARNAUD Gérard, LETONDOR Jean Luc à ARNAUD Gérard, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, BOHEME Catherine à FORET Clément, RIGOLET Serge à Patrice VILLALONGA,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à Beaud Colette, MAIRE Serge à TOURNIER André, ROMANET Claude à HENARD Pascaline, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MOREL Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, DE BRISIS Jean,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, PERRARD Florent, JOURD'HUI André, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation faite le : 16 décembre 2020

Objet : Attribution d'une subvention « Aide à l'Immobilier d'Entreprises » pour l'acquisition de terrain – Projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle à ARBOIS

Textes de référence :

- LOI NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015
- Circulaire NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015

VU la délibération N°CO 122 DE du 07/11/2017 approuvant le projet de convention entre la CCAPS et le Conseil Régional BFC ainsi que le règlement d'intervention au titre de l'immobilier d'entreprise,

VU la régularisation de ladite convention en date du 15/12/2017,



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 148 DE (SUITE)

Objet : Attribution d'une subvention « Aide à l'Immobilier d'Entreprises » pour l'acquisition de terrain – Projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle à ARBOIS

Les élus du conseil communautaire sont invités à délibérer pour attribuer une subvention au groupement de professionnels de Santé d'Arbois dans le cadre de leur projet de création d'une maison de Santé pluriprofessionnelle à ARBOIS en ZAC de l'Ethole.

Les porteurs de projet :

Ce projet privé est porté par plusieurs professionnels de Santé du secteur d'Arbois qui se sont réunis en association pour étudier la faisabilité technique et financière de créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Arbois.

Sont intéressés pour intégrer le projet à ce jour (d'autres professionnels pourraient les rejoindre très prochainement, les discussions sont en cours) :

2 médecins, 1 kiné, 4 orthophonistes, 1 psychomotricienne, 1 psychologue, 2 cabinets infirmiers – recherche pour 2 médecins supplémentaires. C'est donc près de 20 personnes intéressées pour intégrer ce projet à ce jour.

Le portage juridique et financier se ferait avec 4 Co-investisseurs, eux-mêmes professionnels de Santé qui intégreront évidemment le projet immobilier.

Ils sont actuellement en train de travailler sur la structuration juridique de leur portage immobilier en vue de l'investissement. Construction, puis location aux autres professionnels de Santé ne souhaitant pas participer à l'investissement.

Le projet :

Après avoir longuement étudié d'autres possibilités d'implantation sur le secteur Centre-ville d'Arbois et autres, il a été décidé par les porteurs de projets, de projeter leur futur bâtiment en ZAC de l'Ethole à Arbois, avec notamment l'avantage comparatif du stationnement plus aisé.

C'est dans cette perspective que les porteurs de projets font l'acquisition auprès de la CCAPS d'un terrain de 4 455 m² (Parcelles cadastrées Section BP N°314 et N°310) au tarif de 22 € HT/m² fixé par délibération, soit une dépense pour l'acquisition foncière de 98 010 € HT, soit 114 155 € TTC (Après application de la TVA sur Marge).

Le projet consiste, sur la base des plans ci-joints, susceptibles d'être encore modifiés et ajustés, en la construction d'un bâtiment, neuf, fonctionnel, de plain-pied, économique en frais de fonctionnement, d'une superficie d'environ 650 m² avec à minima 20 places de parking. Ainsi, l'ensemble des professionnels seront présent en un seul et même site.

Les porteurs de projets attaquent les démarches auprès des autorités compétentes (ARS notamment) pour obtenir à terme une labélisation « Maison de Santé Pluriprofessionnelle ».

Considérant le très grand intérêt pour la CCAPS, le territoire ainsi que les futurs usagers de bénéficier d'un tel projet ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 148 DE (SUITE)

Objet : Attribution d'une subvention « Aide à l'Immobilier d'Entreprises » pour l'acquisition de terrain – Projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle à ARBOIS

Etant précisé que le règlement d'intervention au titre des aides à l'immobilier d'entreprises, cité en préambule datant de décembre 2017 prévoyait en page 13 la possibilité pour la CCAPS d'accorder une aide aux professions libérales pour l'acquisition de terrain, uniquement dans le cas où le terrain appartient à la Collectivité, ce qui est le cas présent ;

Etant proposé d'attribuer une subvention correspondant à 2/3 du prix de vente du terrain précité, Prix de vente : 22 € HT X 2/3 = 4,66 € / m², sur la base de 4 455 m², soit 65.000 € arrondi.

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ ATTRIBUE au titre de sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise, une subvention d'un montant de 65.000 € aux porteurs de projet précité (et à la structure juridique de portage immobilier qui sera retenue pour l'acquisition dudit terrain) dans le cadre de leurs projets de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Arbois ;

2/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS ou son représentant à signer la convention d'attribution de subvention avec le maître d'ouvrage, ainsi que tout acte y afférant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le



ID : 039-200071595-20201222-CO148DE_2020-DE